



2008-2012

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2008-2012



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT

LE MOBILE REPRÉSENTE LA NOTION D'ÉQUILIBRE ET D'INTERDÉPENDANCE QUI SONT NÉCESSAIRES ET INDISSOCIABLES À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL SYMBOLISE L'ESPRIT DE COHÉRENCE ET DE CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE.

LE MOBILE REPRÉSENTE LA NOTION D'ÉQUILIBRE ET D'INTERDÉPENDANCE QUI SONT NÉCESSAIRES ET INDISSOCIABLES À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL SYMBOLISE L'ESPRIT DE COHÉRENCE ET DE CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE.



Pour tout renseignement relatif au présent Plan, prière de s'adresser au :

**Renseignements généraux**

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Télécopieur : 418 646-6561

[www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)

ISBN – 978-2-550-55198-0 (version imprimée)

ISBN – 978-2-550-55199-7 (PDF)

# S'ÉDUIQUER À LA BEAUTÉ DU MONDE DÉVELOPPER DURABLEMENT

MESSAGE DE LA MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT



Afin d'assurer l'avenir de nos enfants, il est crucial de poser des gestes responsables et de revoir certaines de nos façons de faire, de sorte que notre développement, aujourd'hui, ne se fasse pas au détriment de celui des générations futures. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport présente son premier plan d'action de développement durable.

Le gouvernement du Québec a bien saisi l'importance d'engager notre société dans une démarche de développement durable. C'est à cette fin qu'il a adopté une loi dès 2006. En outre, pour la rendre opérationnelle et concrète, il s'est doté d'une stratégie gouvernementale de développement durable, dont l'application a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2008. En ce domaine, l'État se doit de montrer l'exemple. C'est pourquoi le Ministère, à l'instar des autres organisations de l'administration publique, a préparé le présent plan d'action qui l'engage concrètement sur cette voie.

Ce plan prévoit non seulement des actions du Ministère à l'intention de son personnel, mais également des mesures pour accompagner les réseaux de l'éducation dans l'adoption, sur une base volontaire, d'une démarche de développement durable. Ces mesures ont été préparées conjointement et étroitement avec les représentants de ces réseaux. Elles visent, entre autres, le personnel des établissements, les élèves et les étudiants.

Un certain nombre de commissions scolaires, d'écoles, de cégeps et d'universités sont déjà engagés activement dans diverses actions de développement durable. J'invite ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait à souscrire eux aussi à une telle démarche. Le développement durable ne doit pas être vu comme un nouveau dossier qui s'ajoute aux autres, mais plutôt comme une manière renouvelée de penser et de faire les choses que nous accomplissons déjà, avec un souci de durabilité accru.

L'éducation forme les citoyens, les travailleurs et les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain. L'instruction, la socialisation et la qualification de la population, mandat du Ministère et des réseaux, se traduisent par des impacts majeurs au regard des trois piliers du développement durable : l'équité sociale, la protection de l'environnement et le développement économique.

Je souhaite qu'à travers les actions que nous mènerons pour appliquer ce plan d'action, l'éducation demeure, plus que jamais, au cœur du développement durable.

A handwritten signature in black ink, reading "Michelle Courchesne". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "C" for Courchesne.

Michelle Courchesne

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION .....                                                                                                           | 7  |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 .....                                                                                          | 9  |
| Action 1 .....                                                                                                               | 9  |
| Action 2 .....                                                                                                               | 9  |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 .....                                                                                          | 10 |
| Action 3 .....                                                                                                               | 10 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 .....                                                                                          | 11 |
| Action 4 .....                                                                                                               | 11 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 .....                                                                                          | 12 |
| Action 5 .....                                                                                                               | 13 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9 .....                                                                                          | 14 |
| Action 6 .....                                                                                                               | 14 |
| Action 7 .....                                                                                                               | 15 |
| TABLEAU SYNTHÈSE DES ACTIONS DU MINISTÈRE .....                                                                              | 16 |
| ANNEXE I                                                                                                                     |    |
| Plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements privés<br>en matière de développement durable .....    | 17 |
| ANNEXE II                                                                                                                    |    |
| Exemples d'application des principes de développement durable<br>dans diverses actions du Ministère et des partenaires ..... | 23 |

## INTRODUCTION

Ce plan d'action a été préparé en tenant compte, entre autres, des indications données dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable* fourni par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les sept actions et 22 gestes qu'entend accomplir le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'ici 2012, sont présentés en conformité avec l'orientation et l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquels ils se rattachent.

Il importe de souligner que les orientations 1, 3 et 6 de la stratégie gouvernementale sont des mesures auxquelles le Ministère est tenu de souscrire en vertu des obligations définies dans cette même stratégie.

Ainsi, l'action 5 prévoit l'accompagnement des réseaux de l'éducation afin de les inciter à se doter, sur une base volontaire, d'une démarche de développement durable. Un premier plan d'accompagnement, visant les réseaux public et privé de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, a été préparé par le Ministère en partenariat avec des représentants des réseaux concernés. Il est présenté à l'annexe I.

Un autre plan d'accompagnement, cette fois pour les réseaux de l'enseignement supérieur, est actuellement en préparation. Le Ministère et les représentants des réseaux devraient avoir complété leur travail dans les prochains mois.

D'autre part, plusieurs des principes d'action du développement durable qui figurent dans la Stratégie gouvernementale (par exemple, l'accès au savoir) ne sont certes pas nouveaux pour le Ministère. En fait, ces principes se situent au cœur de l'action du Ministère et des réseaux depuis fort longtemps. Des exemples de ces mesures, qui correspondent à des principes de développement durable, sont fournis à l'annexe 2.

# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

**Informar, sensibiliser, éduquer, innover**

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Mettre en œuvre une stratégie de communication visant à sensibiliser et à former le personnel du Ministère à la démarche de développement durable et à son plan d'action.

L'appropriation, par l'ensemble des partenaires, du concept de développement durable passe obligatoirement par sa compréhension. Afin de réaliser ce grand défi, il faut un plan. C'est la base de tout projet. Un plan permet de planifier, d'organiser, de réaliser et d'évaluer les différentes étapes d'une action. Le présent plan d'action doit être connu de toutes les parties prenantes pour atteindre les cibles gouvernementales et ministérielles afin que l'ensemble du personnel intègre les principes de développement durable dans ses décisions et ses pratiques quotidiennes.

### ACTION 1

**Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des catégories de personnel de l'administration publique.**

#### Gestes

- Animer un comité intersectoriel de mise en œuvre du plan d'action de développement durable.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et former le personnel aux concepts et principes du développement durable.

### ACTION 2

**Faire connaître des comportements responsables en matière de développement durable.**

#### Gestes

- Nommer des répondants dans les différentes unités administratives pour leur offrir de la formation sur la démarche de développement durable afin qu'ils deviennent des personnes-ressources dans la mise en œuvre du plan d'action ministériel.
- Profiter d'événements ou de sessions de formation pour que le personnel du Ministère amorce la prise en compte de certains principes du développement durable.

# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

**Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.**

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques.

Depuis 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avec certains partenaires, dont la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), les responsables de l'élaboration des programmes, le secteur des ressources humaines et plusieurs autres, travaille à l'inclusion des notions de santé, de sécurité et d'environnement dans différents programmes ou plans d'action.

Voici quelques exemples de ces programmes :

- *Le Plan d'action investir pour l'avenir;*
- *Le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école;*
- *Le Programme d'aide aux employés (PAE).*

## ACTION 3

**Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.**

### Gestes

- Faire la promotion des politiques ou des mesures sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes.
- Poursuivre la mise en place de la politique-cadre *Pour un virage en santé à l'école* dans tous les établissements d'enseignement et du cadre de référence pour une stratégie en santé à l'enseignement supérieur.
- Soutenir la mise en œuvre du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*.
- Faire la promotion d'un mode de vie physiquement actif.
- Accentuer la promotion de la sécurité et de l'éthique dans les loisirs et les sports.
- Actualiser le *Guide pour assurer les services de santé et de bien-être aux étudiantes et aux étudiants des collèges* afin de favoriser la conclusion d'ententes locales entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS), en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des cégep.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

### Produire et consommer de façon responsable

#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

##### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par la promotion de normes à appliquer dans tous les secteurs d'activité du Ministère.

Adopter des comportements responsables qui favorisent le développement durable. Le Ministère et ses partenaires font l'acquisition d'un volume important de biens et de services. À la lumière de la situation actuelle, le Ministère entend considérer tous les gestes qui lui permettront de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Il entend aussi mettre en pratique des mesures d'achats écoresponsables et intégrer les notions d'organisation d'événements écoresponsables au cours des prochaines années.

#### ACTION 4

**Adopter des pratiques et réaliser des activités contribuant à la mise en œuvre des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.**

##### Gestes

- Promouvoir et diffuser, auprès des secteurs du Ministère, des outils sur les bonnes pratiques environnementales et d'acquisitions écoresponsables.
- Poursuivre la mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les réseaux et produire annuellement un bilan énergétique et un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

**Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

## **OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18**

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Mobiliser les partenaires afin de définir avec eux une vision concertée du développement durable.

Partenariat, coopération, accès au savoir et subsidiarité sont les quatre principes de la Loi sur le développement durable mis en évidence par la cinquième action du Ministère.

- Partenariat entre les communautés, car tous les établissements scolaires sont répartis à la grandeur de la province.
- Coopération, car il y a différents réseaux et structures qui travaillent avec les mêmes groupes cibles.
- Accès au savoir, pierre angulaire du développement. Il faut bâtir un lien de transmission des connaissances avec les outils actuels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour entrer en communication avec le plus de gens possible, les sensibiliser et les former au développement durable.
- Finalement, subsidiarité avec la décentralisation des pouvoirs et des budgets vers les commissions scolaires et les établissements, ce qui contribue à ce que les services éducatifs soient mieux adaptés aux besoins du milieu.

## ACTION 5

**Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial.**

### Gestes

- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour les différents réseaux d'enseignement.
- Favoriser le transfert de connaissances en matière de démarche de développement durable entre les réseaux.
- Exiger que tout projet d'agrandissement, de transformation majeure ou de nouvelle construction de bâtiments financé par le Ministère atteigne une performance énergétique de 25 % supérieure à celle exigée dans le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB).
- Favoriser la mise en commun des équipements et des locaux des commissions scolaires et des cégeps aux fins de la formation professionnelle ou de la formation technique.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre de personnes aux équipements publics (les gymnases, les bibliothèques scolaires, les arénas).
- Promouvoir le programme de rapprochement interculturel ayant pour objectif de favoriser les échanges entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves.
- Soutenir financièrement le projet *École éloignée en réseau*, qui permet aux écoles du Québec de demeurer ouvertes tout en enrichissant l'environnement d'apprentissage des jeunes.

# ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

## Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Contribuer à différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Ministère offre le programme *Passe-Partout* dès l'âge de 4 ans. À 5 ans, l'éducation préscolaire est accessible dans toutes les régions. De 6 ans à la fin de la fréquentation du secondaire, la Loi sur l'instruction publique demande au Ministère de fournir des services gratuits de scolarisation. De plus, le Ministère offre des programmes d'aide financière aux études pour s'assurer que l'enseignement postsecondaire et professionnel soit à la portée de tous.

### ACTION 6

**Maintenir la contribution financière du Ministère et offrir son expertise dans des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

#### Gestes

- Soutenir différents programmes, dont :
  - *Stratégie d'intervention agir autrement* (SIAA);
  - Programme de soutien à l'école montréalaise;
  - Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture (PAELE);
  - *Famille-école-communauté Réussir ensemble* (FECRE);
  - Retour aux études des 16-24 ans;
  - Centres collégiaux de transfert de technologie (centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices) constituant des agents de transfert et de valorisation de la recherche dans le domaine des pratiques sociales novatrices;
- Produire, aux fins de l'enseignement supérieur, un portrait de la situation des clientèles dites émergentes (problèmes graves de santé mentale et troubles d'apprentissage) afin d'actualiser les connaissances et d'évaluer la forme d'un éventuel soutien aux établissements pour assurer l'offre de service à ces clientèles.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9 (suite)

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE

Assurer la qualité et la pertinence des offres de formation pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de la population.

Les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport, en vue de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et les besoins économiques et culturels de la société québécoise. Le Ministère entend réaliser, à travers l'action 7, l'objectif gouvernemental 27.

### ACTION 7

**Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous.**

#### Gestes

- Soutenir différents programmes et mesures, dont :
  - le Plan d'action de l'amélioration du français langue d'enseignement;
  - la mise en œuvre des parcours de formation au secondaire, comme le prévoit le régime pédagogique;
  - la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle;
  - la Politique générale et le plan d'action relatifs à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);
  - la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
  - le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique;
  - le Plan d'action Éducation, Emploi et productivité.

## TABLEAU SYNTHÈSE DES ACTIONS DU MINISTÈRE

### ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des catégories de personnel de l'administration publique.

### ACTION 2

Faire connaître des comportements responsables en matière de développement durable.

### ACTION 3

Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

### ACTION 4

Adopter des pratiques et réaliser des activités contribuant à la mise en œuvre des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

### ACTION 5

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial.

### ACTION 6

Maintenir la contribution financière du Ministère et offrir son expertise dans des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### ACTION 7

Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous.

# ANNEXE I

Plan d'accompagnement des commissions scolaires  
et des établissements d'enseignement privés  
en matière de développement durable

2008-2012



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT

## Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés en matière de développement durable.

### PARTENAIRES

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)  
Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)  
Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS)  
Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ)  
Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)  
Association des écoles juives (AEJ)

### OBJECTIF

Amener les établissements à se doter volontairement d'une démarche de développement durable qu'ils pourront rendre publique.

### Niveaux d'accompagnement

1. Politique et organisationnel
2. Pédagogique

### Groupes cibles

- Les présidents et les membres des conseils des commissaires;
- Les gestionnaires des commissions scolaires (services et établissements);
- Les membres des conseils d'établissement et des conseils d'administration;
- Le personnel (enseignant, professionnel non enseignant, de soutien);
- Les élèves (par l'intermédiaire du personnel enseignant, du conseil ou de l'association d'élèves);
- Les parents.

### Moyens

- Informer
- Sensibiliser
- Outiller
- Former

## MESURES PRÉVUES ENTRE 2008 ET 2011

- Diffusion, aux établissements, d'informations relatives à la Loi sur le développement durable et à la Stratégie gouvernementale de développement durable;
- Détermination et diffusion des actions des établissements qui se sont déjà engagés dans une démarche de développement durable;
- Mise en valeur des établissements les plus avancés en matière de développement durable;
- Élaboration et mise à la disposition des établissements d'un canevas type de démarche de développement durable, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des établissements d'enseignement privés et l'Association des écoles juives;
- Diffusion d'outils pouvant soutenir certaines actions des établissements en matière de développement durable (par exemple, guide d'achats, d'organisation d'événements écoresponsables, etc.);
- Identification, sur la scène internationale, d'exemples de mesures ou d'outils de développement durable prometteurs et potentiellement transférables aux établissements d'éducation du Québec;
- Sensibilisation des acteurs et formations offertes aux représentants d'établissement lors d'événements (rencontres, colloques régionaux ou nationaux, etc.) inscrits au calendrier du Ministère ou des partenaires;
- Élaboration et promotion, auprès du personnel enseignant, d'outils pédagogiques, notamment de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAEE), pouvant être intégrés directement dans les domaines disciplinaires (format électronique).

### MESURE 1

**Diffusion aux établissements d'informations relatives à la Loi sur le développement durable et à la Stratégie gouvernementale de développement durable.**

| Activité                                                                                                                                                                                                               | Échéancier     | Indicateurs de suivi                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élaborer, pour chaque groupe visé, un dépliant d'information, en version électronique, relativement à la Loi sur le développement durable et à la Stratégie gouvernementale de développement durable, et les diffuser. | Printemps 2009 | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Date de publication</li> <li>➤ Nombre d'utilisations</li> </ul>               |
| Analyser la possibilité de développer un extranet pour diffuser l'information.                                                                                                                                         | Été 2009       | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un comité d'analyse</li> <li>➤ Date du dépôt du rapport</li> </ul> |

## MESURE 2

Détermination et diffusion des actions des établissements qui se sont déjà engagés dans une démarche de développement durable.

| Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Échéancier   | Indicateur de suivi                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répertorier les encadrements ou les actions qui ont lieu présentement dans les établissements d'enseignement. <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Politiques</li><li>➤ Plans stratégiques</li><li>➤ Mesures éco-énergétiques</li><li>➤ Achats écoresponsables ou équitables</li><li>➤ Centres de formation en entreprise et récupération</li><li>➤ Entrepreneuriat</li></ul> | Automne 2009 | ➤ Nombre d'éléments recueillis et présentés sur le site Web (ou l'extranet, le cas échéant) |

## MESURE 3

Mise en valeur des établissements les plus avancés en matière de développement durable.

| Activité                                                                                                                               | Échéancier | Indicateurs de suivi |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
| Analyser divers moyens qui permettraient de mettre en valeur les projets des établissements les plus avancés en développement durable. | Hiver 2010 | Dépôt d'un rapport   |

## MESURE 4

Élaboration et mise à la disposition des établissements d'un canevas type de démarche de développement durable, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des établissements d'enseignement privés et l'Association des écoles juives.

| Activité                                                                                            | Échéancier                                           | Indicateurs de suivi                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Élaborer et diffuser un canevas type pour la mise en place d'une démarche de développement durable. | Élaboration : été 2009<br>Publication : automne 2009 | ➤ Publication de l'outil<br>➤ Nombre de téléchargements |

### MESURE 5

Diffusion d'outils pouvant soutenir certaines actions des établissements en matière de développement durable (guide d'achats, d'organisation d'événements écoresponsables, etc.)

| Activité                                                                                                                                                                                                       | Échéancier             | Indicateur de suivi                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur le site Web du MELS ou des partenaires, fournir des outils de soutien au développement durable (ex. : pourcentage d'achat de nourriture provenant du Québec, recherche sur les autobus électriques, etc.). | À partir de l'été 2009 | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Publication des outils sur les sites retenus</li><li>➤ Nombre de téléchargements</li></ul> |

### MESURE 6

Identification, sur la scène internationale, d'exemples de mesures ou d'outils de développement durable prometteurs et potentiellement transférables aux établissements d'éducation du Québec.

| Activité                                                                                                                                                                                   | Échéancier                | Indicateur de suivi                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Publier, sur le site Web du MELS ou de ses fédérations partenaires, les résultats des activités de veille en développement durable de niveau international (ex. : veille gouvernementale). | À compter de l'hiver 2010 | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Publication de projets ou de pratiques</li><li>➤ Nombre de téléchargements</li></ul> |

### MESURE 7

Sensibilisation des acteurs et formations offertes aux représentants d'établissement lors d'événements (rencontres, colloques régionaux ou nationaux, etc.) inscrits au calendrier du Ministère ou des partenaires.

| Activité                                                                                                                             | Échéancier   | Indicateur de suivi                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faire connaître différents guides sur le bureau vert, l'organisation d'un événement écoresponsable, les entreprises équitables, etc. | Automne 2009 | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre d'outils</li><li>➤ Nombre de formations</li><li>➤ Nombre d'activités de sensibilisation</li><li>➤ Nombre de téléchargements</li></ul> |

## MESURE 8

Élaboration et promotion, auprès du personnel enseignant, d'outils pédagogiques, notamment de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAEE), pouvant être intégrés directement dans les domaines disciplinaires (format électronique)

| Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Échéancier                                                                                                                                                               | Indicateurs de suivi                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Répertorier les SAE qui existent présentement dans les programmes disciplinaires, aux différents cycles d'apprentissage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Mai 2009                                                                                                                                                                 | ➤ Publication d'un répertoire de SAE existantes                                   |
| Élaborer un guide pour créer ou adapter des SAE permettant d'inclure les principes de développement durable. Ce guide pourrait servir aux responsables du MELS, aux maisons d'édition, aux enseignants ou à tout autre organisme qui désire produire des SAE.                                                                                                                                                                                                | Hiver 2010<br>Création du comité d'élaboration d'un guide permettant d'appliquer les principes du développement durable, lors de l'élaboration ou de l'adaptation de SAE | ➤ Publication du guide                                                            |
| Produire ou adapter des SAE « clés en main » liées aux compétences disciplinaires et permettant d'intégrer des notions de développement durable au programme de formation des jeunes.                                                                                                                                                                                                                                                                        | Hiver 2011                                                                                                                                                               | Mise en ligne des SAE sur le Web ou l'extranet                                    |
| Analyser la faisabilité de la création d'une communauté apprenante virtuelle, qui établirait un lien entre des universités, des commissions scolaires, et des établissements privés afin de répondre aux questions, formulées par des élèves, qui nécessitent une connaissance scientifique ou spécifique. Les réponses devraient être adaptées à l'âge des élèves et publiées. Elles pourraient constituer une « banque » d'informations accessible à tous. | Automne 2010                                                                                                                                                             | Nombre de téléchargements<br><br>Dépôt d'un rapport ou des proposant un scénarios |

## ANNEXE II

Exemples d'application des principes  
de développement durable dans diverses actions  
du Ministère et des partenaires

2008-2012



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT

Plusieurs principes de la Loi sur le développement durable sont appliqués à travers différentes actions du Ministère et des partenaires. En voici quelques exemples :

- *La santé et la qualité de vie*, par la promotion de l'activité physique, du loisir et du sport;
- *L'équité et la solidarité sociale*, par l'application de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- *La protection de l'environnement*, par les mesures de réinvestissement dans le maintien des bâtiments pour aller au-delà des normes de performance énergétique;
- *L'efficacité économique*, par le programme d'accessibilité financière aux études;
- *La participation et l'engagement*, par l'action des nombreux bénévoles dans les groupes sportifs et tout le secteur des loisirs;
- *L'accès au savoir*, par le plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue;
- *La subsidiarité*, par les projets d'écoles communautaires;
- *Le partenariat et la coopération intergouvernementale*, par l'entente de complémentarité des services entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux;
- *La prévention*, par les programmes *Aide aux devoirs* et *Écoles en forme et en santé*, le Plan d'action sur la lecture à l'école, la stratégie d'intervention *Agir autrement* et le Programme de soutien à l'école montréalaise, entre autres;
- *La précaution*, par la pratique sécuritaire et éthique du loisir et du sport, et la protection des renseignements personnels;
- *La protection du patrimoine culturel*, par l'élaboration de ses programmes en histoire pour le secteur de la formation des jeunes, la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuits et naskapis;
- *La préservation de la biodiversité*, par le soutien financier offert aux Centres collégiaux de transfert de technologie des cégeps du Québec (CTTT);
- *Le respect de la capacité de support des écosystèmes*, lors de la révision des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche *par compétences*;
- *Le pollueur payeur et l'internalisation des coûts*, par le présent plan d'action de développement durable.